

Image not found or type unknown



Droit de retractation vehicule neuf

Par **FRANCETTE3**, le **03/11/2008** à **18:23**

Lors d'une foire, nous avons commandé un véhicule neuf financé partiellement par un crédit de 42000 euros
Peut-on exercé le droit à rétractation motivé par une réflexion trop hative
Merci pour votre avis.